



**CTSD Carte scolaire  
du 9 février 2021  
Déclaration de l'UNSA Éducation**

Madame la Directrice académique,  
Mesdames, Messieurs,

La dotation de 59 emplois pour l'académie de Nantes, dont 2 pour la Vendée, va dans le bon sens même si les effectifs sont à la baisse. Elle ne permettra pourtant pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et limitation d'effectifs. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que le nombre de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, nombre de remplaçants suffisant pour permettre la formation initiale et continue et dégager du temps à la direction d'école (manque mis encore plus en évidence par la crise sanitaire de la Covid). Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2021, le régime des décharges doit être amélioré. Tous les moyens nécessaires doivent donc être consacrés, d'une part à la consolidation des décharges (quantité et régularité) précédemment prévues pour les écoles de 1 à 3 classes et d'autre part aux augmentations des régimes de décharges actuels. C'est le sens des engagements pris par le Ministre, l'Unsa Éducation sera vigilante à ce que ce soit bien le cas.

Par ailleurs d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, devront également trouver des réponses dans le contexte de ces dotations. Il est temps de conforter les RASED qui ont été fragilisés ces dernières années alors qu'ils jouent un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL. Et pourquoi pas créer des postes d'enseignants surnuméraires permettant de renforcer les équipes mises à mal par la politique d'école

inclusive à tout prix.

Il est d'ailleurs impératif d'ouvrir de nouvelles perspectives pour aider les équipes pédagogiques, parfois dans l'impasse, à apporter des solutions satisfaisantes et pérennes aux difficultés engendrées par les élèves hautement perturbateurs, les élèves à besoins éducatifs particuliers, les élèves en inclusion, pour leur propre bien. L'École ne fera pas de miracles pour ces élèves si cette réalité n'est pas prise en compte sur un plan budgétaire. Cette dotation positive liée à la baisse de la population scolaire est l'occasion de modifier les principes d'élaboration de la Carte scolaire : il est enfin temps de considérer les élèves d'ULIS comme élèves dans les effectifs globaux de l'école d'autant que leur inclusion dans les classes a été renforcée. Comme nous le disent nos collègues, ces élèves ont besoin d'une très grande attention. Il est difficile de réussir l'inclusion dans une classe chargée. Les équipes sont consternées d'apprendre que l'administration considère que ces élèves ne comptent pas au moment de la carte scolaire alors qu'ils existent bien au sein des classes ! L'enseignant spécialisé, aussi fantastique soit-il, ne peut se diviser en cinq ou six pour accompagner les inclusions et gérer les non inclus en même temps.

L'an dernier, le Ministre de l'Éducation avait donné des moyens de Carte scolaire qui permettaient d'améliorer le taux d'encadrement dans chaque commune de milieu urbain et accordaient au maires des communes rurales d'empêcher la fermeture de classe. Il semblerait que le secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale ait confirmé ces mesures pour cette année. Seront-elles appliquées en Vendée en 2021 ?

Dans la circulaire, il est indiqué que *la création ou l'implantation d'une école, ainsi que la suppression d'une école, relèvent d'une décision du conseil municipal. L'implantation de ou des emplois d'enseignants correspondant relève de la décision de la Directrice académique des services de l'éducation nationale.* L'UNSA Éducation regrette cette formulation notamment dans notre département où le dualisme scolaire est fort. Elle souhaiterait que les services de l'Éducation Nationale jouent un rôle actif dans la création ou la suppression d'une école, qu'ils ne prennent pas acte simplement d'une décision d'élus locaux, parfois enclins à favoriser l'enseignement privé catholique ou ayant seulement des considérations budgétaires. Cela fait maintenant quelques années que des familles souhaitent la création d'une école publique dans leur commune, mais leur demande reste sans réponse : Mâché, Givrand, Martinet, La Boissière de Montaigu et depuis peu la Chaize Giraud. Les services de l'État se renvoient la balle et restent muets. Les familles attachées aux valeurs laïques obligent leurs enfants à faire un trajet en car

pour se rendre dans leur école publique. Non, l'école privée catholique ne peut être l'unique offre scolaire, ce n'est pas l'école du village, ce n'est pas l'École de la République ! Dans ce contexte de baisse de la population scolaire, la survie de certaines écoles rurales est en jeu. L'École Publique devrait s'inscrire en principe dans un maillage du territoire le plus uniformément possible, mais l'on sait qu'en Vendée il existe des zones blanches ou plutôt des zones d'enseignement privé, notamment dans le nord-est. Il ne faudrait pas laisser aux élus ce choix de fermer les écoles sans accord des services de l'Éducation Nationale, donnant encore plus de poids au réseau privé. L'UNSA Éducation plaide pour une reformulation de ce paragraphe afin que vous, Madame la Directrice Académique, puissiez jouer un rôle prédominant dans le choix d'ouvrir ou de fermer des écoles.

Que l'équité soit garantie au maximum à cette Carte scolaire, les délégués de l'UNSA Éducation y veilleront.

Merci pour votre attention

Les délégués de l'UNSA Education de Vendée